



## LIAISON NATIONALE MATÉRIEL

### Groupe de Travail Mouvement au Matériel TOUT CELA POUR RIEN !

Depuis deux ans, **SUD-Rail** participe activement aux réunions sur le parcours professionnel des opérateurs Mouvement au Matériel. Constatant que ces métiers étaient peu attractifs, la direction du Matériel a créé un Groupe de Travail axé sur les deux problématiques suivantes :

- ✓ le déroulement de carrière au sein des UO Mouvement,
- ✓ la rémunération des EVS des agents de ces UO.

**SUD-Rail** a présenté son cahier revendicatif « Mouvement » à la direction du Matériel afin que ces fonctions soient enfin reconnues, notamment au niveau du déroulement de carrière, alors qu'elle nous avouait à demi-mot que chaque établissement faisait un peu comme il voulait.

Pour **SUD-Rail**, l'équité entre les différents Technicentres de Maintenance et les Technicentres Industriels doit être la règle ; c'est pour cela que nous avons continué à participer à ces interminables réunions.

#### Deux ans de réunions et de travail pour rien !

Aujourd'hui, la découpe de la SNCF ne permet plus à la direction du Matériel d'imposer ses choix, car ce sont les activités qui pilotent et définissent leur politique. **SUD-Rail** avait raison de combattre cette casse de l'entreprise en 2014, même si à l'époque, la direction et certaines organisations syndicales nous assuraient que rien ne devait changer. **On en voit les résultats aujourd'hui !!!!**

Malgré un tableau de cadrage du parcours professionnel pour les opérateurs Mouvement présenté par la direction du Matériel et un accord de principe pour revoir la partie EVS en modifiant le RH00131, le résultat est loin d'être à la hauteur des enjeux.

**Sur le déroulement de carrière**, la direction du Matériel nous avoue n'avoir plus aucun poids pour imposer aux Technicentres de Maintenance (95% des RD) ce cadrage et qu'elle n'a plus de pouvoir du tout sur ces établissements-là... ce sont les activités qui décident. Bien entendu, les Technicentres de Maintenance refusent de payer plus pour donner aux opérateurs Mouvement un déroulement de carrière juste !

**Sur la partie EVS**, c'est le statu quo. Les mesures du RH00131 existantes seront appliquées aux opérateurs Mouvement (Indemnités de conduite de tracteur et indemnités de manœuvre) pour l'ensemble des TM/TI.

**C'est un affront à nos yeux pour les agents qui œuvrent au quotidien pour faire vivre le ferroviaire !** Les activités ne pensant qu'à rationaliser les coûts de notre travail afin de rentabiliser au maximum leurs petites affaires et ce, avec l'appui des DET.

**Cheminot-e-s du Mouvement, la direction du Matériel reconnaît que vous êtes sous qualifiés et sous-payés face aux différentes contraintes liées à vos métiers, mais elle est incapable de vous offrir un déroulement de carrière en lien avec vos compétences, ni de vous payer les EVS correspondantes !**

**SUD-Rail a donc décidé de déposer une DCI sur ce sujet en janvier 2018.**

Pour **SUD-Rail**, la phase de dialogue est terminée. Passons à l'action pour faire avancer vos revendications.

**TOUS UNIS, LES AGENTS MOUVEMENT PEUVENT GAGNER ET  
DONNER UN AVENIR À CES MÉTIERS À FORTES CONTRAINTES.**

